



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Remunerations

Question écrite n° 65348

Texte de la question

Dans sa reponse a la question ecrite no 28703 du 21 mai 1990, M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives, indiquait a M Andre Santini que les differents aspects de la reglementation relative au supplement familial de traitement faisaient l'objet d'une etude approfondie de la part de ses services. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir l'informer de l'etat d'avancement de cette etude.

Texte de la réponse

Reponse. - Un decret doit determiner les modalites de mise en oeuvre du droit d'option du beneficiaire du supplement familial de traitement (SFT) dans un couple d'agents publics ainsi que des conditions d'attribution du SFT en cas de divorce ou de separation. Ce decret fait actuellement l'objet d'un examen au niveau interministeriel.

Données clés

Auteur : [M. Santini Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65348

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5607